



SERVICE

ENFANCE JEUNESSE

PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL JEUNES 2025

Accueil de mineurs 14-17 ans



Mairie de Moissac.

SOMMAIRE

I.	<u>LE TERRITOIRE :</u>	p 3
	1. Moissac	p 3
	2. Le constat social	p 3
	3. La création de l'accueil	p 3
II.	<u>LE PROJET PEDAGOGIQUE :</u>	p 3
	1. Définition	p 3
	2. Les objectifs généraux issus du projet éducatif	p 3
	3. Les objectifs pédagogiques et les moyens opérationnels	p 4
III.	<u>ORGANISATION GENERALE :</u>	p 6
	1. Le public accueilli	p 6
	2. Le fonctionnement administratif	p 7
	a) Les inscriptions	p 7
	b) Le paiement	p 7
	3. Le Fonctionnement de l'accueil	p 7
	a) Les horaires d'accueil sur le temps scolaire et extrascolaire	p 7
	• Sur le temps scolaire	p 7
	• Sur le temps extrascolaire	p 7
	b) Les locaux	p 8
	c) La restauration	p 8
	d) Les effectifs	p 8
	• Sur le temps scolaire et extrascolaire	p 8
	e) Les équipes	p 8
	• Sur le temps scolaire	p 8
	• Sur le temps extrascolaire	p 8
	f) Le transport	p 8
	g) Les partenaires	p 9
	4. La relation parents/équipe pédagogique	p 9
	5. La journée type	p 9
IV.	<u>LES EVALUATIONS :</u>	p 9
	1. Par l'équipe d'animation	p 9
	2. Par les jeunes	p 10
	a) Une évaluation quantitative	p 10
	b) Une évaluation qualitative	p 10
V.	<u>LES BILANS :</u>	p 10
	1. Le bilan d'équipe	p 10
	2. Le bilan avec le service AED/AESH	p 10
	3. Le bilan de l'accueil	p 10

I. LE TERRITOIRE :

1. Moissac :

Moissac est une commune située dans l'ouest du département du Tarn-et-Garonne en région Occitanie. Sur le plan historique et culturel, la commune est dans le Quercy blanc, correspondant à la partie méridionale du Quercy, devant son nom à ses calcaires lacustres du Tertiaire.

En 2025, la commune comptait 13 928 habitants.

2. Le constat social :

- Adolescents de différentes cultures.
- 3 écoles sur 6 en REP (Réseau d'Education Prioritaire) et 2 quartiers politiques de la ville (centre-ville et Sarlac).
- 2 collèges.
- 1 MFR (Maison Familiale et Rurale).
- Adolescents de 11 à 15 ans ayant besoin d'être encouragés à participer à l'accueil jeunes.
- Inclusion d'enfants en situation de handicap dans le milieu ordinaire.

3. La création de l'accueil :

La municipalité souhaite poursuivre son action en direction de la jeunesse. En 2023, un centre de loisirs adolescents a été créé. Dans cette continuité, l'accueil jeunes prendra en charge l'organisation et la gestion des temps périscolaire et extrascolaire des 14-17 ans.

II. LE PROJET PEDAGOGIQUE :

1. Définition :

Le projet pédagogique traduit de façon concrète les engagements et les objectifs du projet éducatif. Il est un descriptif du fonctionnement de l'accueil jeunes en termes d'objectifs éducatifs, de méthodes pédagogiques et de moyens matériels et humains.

2. Les objectifs généraux issus du projet éducatif :

Objectif 1 : Favoriser le développement et l'épanouissement personnel.

Objectif 2 : Favoriser la vie en collectivité et l'autonomie.

Objectif 3 : Respecter l'individualité et la spécificité de chacun.

Objectif 4 : Favoriser la prévention de la délinquance au travers d'objectifs communs avec le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de

la Délinquance), notamment avec le respect du principe de laïcité (référence à la charte de la laïcité de la branche famille).

Objectif 5 : Favoriser l'information et l'accompagnement des familles sur l'offre des services liés à l'enfance.

Objectif 6 : Permettre aux jeunes de vivre un temps de vacances.

3. Les objectifs pédagogiques et moyens opérationnels :

Objectifs généraux :	Objectifs pédagogiques :	Moyens opérationnels :
Favoriser le développement et l'épanouissement personnel	Rendre l'adolescent acteur de ses vacances.	- Respect du choix de l'adolescent. - Réalisation d'activités spontanées. - Implication du jeune dans la vie de la structure. - accompagnement du jeune dans ses projets.
	Favoriser la concertation et la création au profit du groupe.	- Mise en place de temps d'échange et d'écoute. - Emergence de projets.
	-Accompagner le jeune dans ses différentes démarches. -Sensibiliser les jeunes sur les conduites à risques.	-Mise en place d'un point Information Jeunesse. -Développement d'un réseau de partenaires.
Favoriser la vie en collectivité et l'autonomie	Permettre aux adolescents d'évoluer dans les différents espaces et milieux qu'offre notre territoire (local, département, région).	-Organisation de sorties à thème ou à découverte.
	Ouverture sur le milieu professionnel et associatif.	-Organisation d'ateliers en partenariat avec des professionnels.
	Faire évoluer l'adolescent au sein du groupe.	- Mise en place d'activités collectives et d'activités en petits groupes. - Créer une cohésion de groupe.

	Permettre aux jeunes de rencontrer d'autres adolescents de leur âge.	- Organisation de rencontres avec les accueils jeunes de villes voisines. - Organisation d'animations « passerelles » avec 11-12 ans. - Organisation de soirées.
Respecter l'individualité et la spécificité de chacun.	Responsabiliser l'adolescent au sein du groupe.	- Mise en place des règles de vie et du cadre de fonctionnement. - Mise en place de tâches adaptées et réalisables pour cet âge pendant les activités, les séjours et les soirées. - Mise en place d'activités ou de moments « libres ».
Favoriser la prévention de la délinquance au travers d'objectifs communs avec le CLSPD.	Prévenir les conduites à risques en direction des jeunes.	- Animations thématiques. - Rencontres avec les différents partenaires. -Charte de la laïcité de la branche famille.
	Prévenir les incivilités et la violence.	
	Initier aux valeurs fondamentales de la citoyenneté et de la laïcité	
Favoriser l'information et l'accompagnement des familles sur l'offre des services liés à l'enfance.	Rendre visible les services d'accueil et d'accompagnement.	- Services présents dans les locaux administratifs de l'accueil jeunes. - Affichage sur panneaux à l'accueil jeunes. - Distribution de plaquettes d'information lors des inscriptions. - Rencontres avec les familles dont les jeunes sont en situation de handicap ou en situation difficile. -diffusion du programme aux collèges et lycée.

	Améliorer l'information auprès des parents.	- Diffusion d'informations spécifiques aux sorties. - Panneaux d'affichage à l'entrée du centre. - Diffusion de photos et annotations sur les réseaux sociaux. - Lors des Temps d'accueil.
Permettre aux jeunes de vivre un temps de vacances.	Amener l'adolescent à découvrir de nouvelles activités.	- Diversité des activités et des lieux proposés.
	Respecter le rythme de l'adolescent.	- Activités proposées à la demi-journée ou à la journée, mini-séjour, soirée. - Organisation de moments ou jeux en autonomie.
	Susciter le plaisir.	- Pratiquer des activités novatrices ou faisant appel aux nouvelles technologies.

III. ORGANISATION GENERALE :

1. Le public accueilli :

L'adolescence est une période charnière entre l'enfance et l'âge adulte. C'est une période reconnue compliquée. En effet, l'adolescent a plusieurs besoins que l'on peut classer :

Les besoins physiques : Il apprend à se connaître, à se détendre, à s'adapter aux évolutions de son corps. Il a besoin de sommeil, de temps libres et de calme, d'une alimentation équilibrée.

Les besoins sociaux : Il souhaite être reconnu en tant qu'individu et être reconnu au sein du groupe pour trouver sa place. Il a un besoin d'interactions sociales et une appartenance à un groupe affinitaire. Mais il a aussi besoin d'indépendance.

Les besoins psychologiques : Les adolescents, pour se construire recherchent les limites. Ils ont besoin d'être en compétition, d'être pris au sérieux, tout en recherchant la sécurité affective. Durant cette période, le jeune porte son intérêt sur les amis, le groupe, les grands événements, la communication. Il s'identifie aux idoles, son « apparence » prend une très

grande importance. L'adolescent ne veut plus être considéré comme un enfant et a besoin de prouver qu'il est « capable de... ». Il tend vers de plus en plus d'autonomie.

2. Le fonctionnement administratif :

a) *Les inscriptions :*

La première inscription administrative se déroule au pôle Enfance, Jeunesse, 5 rue des Mazels ou directement à l'accueil jeunes pour faciliter l'adhésion du jeune à la structure. Lors de cet entretien, les familles remplissent et restituent les différents documents obligatoires en prenant connaissance des diverses informations sur le déroulement de l'accueil. Ensuite, le portail numérique de la famille sera ouvert, lui permettant des inscriptions journalières sur les temps extrascolaires.

b) *Le paiement :*

Le paiement de la prestation s'effectue lors de la première inscription. Il s'agit d'une adhésion annuelle à tarif unique pour faciliter la venue du jeune. Plusieurs types de paiements sont possibles comme indiqué dans le règlement intérieur : chèque, espèces, carte bancaire, accès au portail famille.

3. Le fonctionnement de l'accueil :

a) *Les horaires d'accueil sur les temps scolaires et extrascolaire*

- Sur le temps scolaire :

L'accueil jeunes sera ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00.

- Sur le temps extrascolaire :

L'accueil jeunes sera ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00.

Les horaires d'ouverture et de fermeture seront aménagés en fonction des programmes d'activités proposées et construits avec les jeunes.

b) Les locaux :

L'Accueil jeunes sera localisé au 23 bis Faubourg Sainte Blanche à Moissac pour une période provisoire en attendant la réalisation de travaux de réhabilitation de ses nouveaux locaux (**13 rue Antic**)

c) La restauration :

Le service restauration (repas et goûters) est assuré par un prestataire extérieur de restauration collective selon un cahier des charges définies. Ce service sera proposé exclusivement sur le temps extrascolaire et suivant le programme d'activité. Les jeunes pourront également déjeuner au sein de la structure avec leur propre repas.

d) Les effectifs :

- Sur les temps scolaires et extrascolaires :

L'effectif déclaré pour un accueil de jeunes est de 40 adolescents.

e) Les équipes :

- Sur le temps scolaire :

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur et d'un animateur. Des réunions d'équipe sont régulièrement organisées afin de planifier les animations, activités, sorties, soirée à thème.

- Sur le temps extrascolaire :

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur et d'un animateur. Des réunions de préparation du séjour sont programmées en amont.

f) Le transport :

Le service enfance dispose d'un minibus permettant d'assurer le transport des adolescents.

g) Les partenaires :

- Harmoniser les pratiques éducatives des divers acteurs intervenant sur les temps périscolaires et extrascolaires.
- Maintenir et développer le partenariat avec les associations sportives, sociales, artistiques et culturelles de la ville.
- Continuer la collaboration avec les différents services municipaux et partenaires institutionnels.

4. La relation parents/équipe pédagogique :

L'accueil des parents se déroule pendant les heures d'ouverture de la structure. Durant ces temps, des échanges d'informations se font entre les parents et l'équipe pédagogique. Hors temps d'ouverture de la structure, un affichage extérieur sur panneaux est consultable à l'entrée de l'accueil. Sur ce panneau les parents trouvent divers documents comme la déclaration de séjour, les coordonnées des directeurs, les programmes, etc...

5. La journée type :

A la différence d'un accueil de loisirs, l'accueil jeunes se veut ouvert et moins formel. Ainsi, il n'y a pas de journée type. Pendant le temps scolaire, le jeune peut venir quand il le souhaite, à différents moments de la journée, pour simplement rencontrer d'autres jeunes ou échanger avec l'animateur et construire les futurs projets. Le programme d'activités construit préalablement (pendant le temps scolaire) et conjointement entre les jeunes et les animateurs sera proposé pendant le temps extrascolaire. Des horaires spécifiques seront aménagés lors des sorties ou activités particulières.

IV. LES EVALUATIONS :

1. Par l'équipe d'animation :

L'équipe pédagogique évaluera les interventions proposées par les partenaires extérieurs ainsi que les différentes sorties.

Pour cela, elle pourra utiliser les critères suivants :

- la participation des adolescents.
- le relationnel de l'encadrement (pédagogie, à l'écoute).
- l'adaptation du matériel.
- l'adaptation des activités aux âges des adolescents.
- la durée de l'activité/intensité de l'activité.
- la répartition des différents temps (temps actif/temps d'écoute ou temps de pratique/temps de consigne).

2. Par les jeunes :

Sur le temps informel, l'équipe d'animation questionnera les adolescents sur leur ressenti de la journée.

a) Une évaluation quantitative :

Nombre d'inscrits aux différentes activités proposées.

b) Une évaluation qualitative :

L'équipe d'animation demandera aux jeunes les raisons de leur choix et évaluera avec eux si les propositions répondent à leurs attentes.

V. LES BILANS :

1. Le bilan d'équipe :

Un bilan d'équipe est effectué chaque semaine pour l'accueil pendant le temps extrascolaire et une fois par période de vacances à vacances sur le temps scolaire. Il vise à évaluer la participation des adolescents aux activités, l'entente dans les groupes, la gestion des jeunes difficiles, l'organisation générale de l'accueil, relations avec les autres personnels, prestataires. De même, il permet d'apprécier l'atteinte des objectifs fixés à travers les différentes actions menées.

2. Le bilan avec le service AED/AESH :

Un bilan est dressé pour évaluer l'accueil des adolescents en situation de handicap ou jeunes qui présentent un comportement inadapté à l'accueil. Un accompagnement individuel spécifique pourra être proposé.

3. Le bilan de l'accueil :

Ce bilan rend compte de l'accueil dans sa globalité. Il énonce les points forts, les sorties, le déroulement de l'accueil, les différentes activités proposées aux adolescents, les relations avec les partenaires, la communication sur l'accueil (photos).